



**Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n° 1595 du 28 novembre 2024 de l'honorable députée Madame Sam TANSON**

**1) Madame la Ministre peut-elle fournir des détails supplémentaires sur les circonstances exactes de l'incident à Givenich ? 2) Quelles mesures immédiates ont été prises pour garantir la sécurité des membres du personnel dans cet établissement et dans les autres prisons du pays ? 4) Est-ce que des mesures concrètes sont envisagées pour sécuriser les conditions de travail des agents pénitentiaires ?**

Le déroulement des faits exacts fait actuellement l'objet d'une instruction judiciaire.

Une analyse interne détaillée de cet incident est prévue et aura pour objectif d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration des protocoles en vigueur, afin de renforcer encore davantage la sécurité des membres du personnel pénitentiaire.

La sécurité intérieure des centres pénitentiaires est en principe garantie par le respect des dispositions de service internes et leur application méticuleuse. Un large dispositif de surveillance par caméras a été mis en place couvrant de très larges parties des centres pénitentiaires. Tous les agents ont reçu une formation en matière de déescalation et de self-defense. Toute personne entrant en contact avec des détenus est équipée d'un émetteur radio qui dispose en même temps d'une fonction « Alarme ».

Des moyens coercitifs peuvent être autorisés en cas de nécessité.

Des équipes du groupe d'intervention pénitentiaire (GRIP) sont présents sur les sites du Centre pénitentiaire Uerschterhaff (CPU) et du Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL) 24h/24. Les membres du GRIP sont spécialement formés pour faire face à des situations dangereuses et difficiles en milieu pénitentiaire. Ils disposent à cet effet d'un équipement de protection et d'intervention adapté et spécifique.

Il n'est cependant jamais possible de faire abstraction du facteur humain et partant également de l'imprévisibilité totale des actions des détenus. Il est un fait que les agents pénitentiaires, de même que tous les autres intervenants en contact direct avec des détenus, sont exposés à un risque réel.

L'Administration pénitentiaire met en œuvre l'ensemble des moyens disponibles afin de garantir la sécurité interne des centres pénitentiaires que ce soit au niveau du recrutement, de la formation, de l'équipement ou des moyens techniques en place.

Par ailleurs, l'Administration pénitentiaire informe systématiquement les autorités judiciaires lorsqu'il y a lieu de croire qu'une infraction ait pu être commise par un ou plusieurs détenus. Chaque cas est en sus poursuivi disciplinairement en interne.

La sécurité et le bien-être des agents pénitentiaires sont et resteront une priorité absolue pour le Centre pénitentiaire de Givenich (CPG) et les autres centres pénitentiaires du Luxembourg. Toutes les mesures nécessaires continueront à être prises pour prévenir et, autant que possible, éviter de tels incidents à l'avenir.

Il est important de souligner que les agents sur place ont réagi de manière très professionnelle malgré la situation exigeante de sorte qu'ils ont très vite pu contrôler la situation et rétablir l'ordre. La sûreté et l'ordre public n'étaient à aucun moment en danger.

### **3) Disposez-vous de statistiques récentes sur les agressions contre le personnel pénitentiaire au Luxembourg, et quelles tendances peuvent être observées à cet égard ?**

**Statistiques du CPG** relatives aux agressions physiques contre le personnel au cours des trois dernières années :

- **2022** : 3 incidents
- **2023** : 0 incident
- **2024** : 2 incidents

**Statistiques du CPU** relatives aux agressions physiques contre le personnel depuis l'ouverture :

- **2023** : 11 incidents dont 3 bousculades, 3 crachats, 5 blessures pendant des interventions, 1 tentative de l'un des incidents précités
- **2024** : 8 incidents dont 2 morsures, 2 crachats, 2 bousculades et 2 blessures pendant des interventions, 4 tentatives de l'un des incidents précités

**Statistiques du CPL** relatives aux agressions physiques contre le personnel depuis 2020 :

- **2020** : 10 agressions d'un membre du personnel, 2 tentatives d'agression d'un membre du personnel
- **2021** : 11 agressions d'un membre du personnel, 2 coups et blessures à un membre du personnel, 3 tentatives d'agression d'un membre du personnel
- **2022** : 17 agressions d'un membre du personnel, 2 bousculades d'un membre du personnel, 1 blessure involontaire d'un membre du personnel, 6 tentatives d'agression d'un membre du personnel
- **2023** : 8 agressions d'un membre du personnel, 2 bousculades d'un membre du personnel, 1 blessure involontaire d'un membre du personnel, 1 tentative d'agression d'un membre du personnel
- **2024** : 2 agressions d'un membre du personnel, 3 bousculades d'un membre du personnel

Luxembourg, le 4 décembre 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue